



MAIRIE

DE

SAINT-SIFFRET

30700

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.22.20.64

DOCUMENTS
N° 1 à 6

Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 novembre 2021

ETAIENT PRESENTS : Dominique VINCENT ; Nathalie FABIE ; Raymond SERRET ; Sylvie THOLANCE ; Olivier LAW ; Pierre DEHON ; Monique SWIERKOWSKI ; Dominique AGUERA ; Anne-Catherine MAUNY ; Michael GENTE ; Patricia PALLEGOIX ; Béatrice COLOMBIER ; Nathalie RAYSSIGUIER.

ABSENTS EXCUSES : Estelle DAVID ; André SAUTON ;

PROCURATIONS : André SAUTON donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER ;

Nombre de votants : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose Nathalie FABIE comme secrétaire de séance qui accepte et soumet au vote : Vote à la majorité, 2 abstentions (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON)

ORDRE DU JOUR

I- ADMINISTRATION GENERALE

- 1) 2021 - 32 - Création d'un poste d'Attaché
- 2) 2021 - 33 - Convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
- 3) 2021 - 34 - Subventions aux associations 2021-2022
- 4) 2021 - 35 - Remboursement des frais de missions - Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL)

II- URBANISME

- 5) 2021 - 36 - Proposition de mise en vente et détermination du prix d'un local communal

III- EAU ET ASSAINISSEMENT

- 6) 2021 - 37 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et assainissement

00	Approbation du procès-verbal : séance du 07 septembre 2021	
-----------	---	--

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 abstentions (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON et Béatrice COLOMBIER)

A. ADMINISTRATION GENERALE

01	Création d'un poste d'attaché	2021-32
-----------	--------------------------------------	----------------

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi correspondant aux nécessités du service et au recrutement à venir sur le poste de Secrétaire de Mairie.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'adopter les créations de poste suivantes :

Nombre de postes créés : 1

Filière administrative : 1

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps complet (TC) / temps non complet (TNC)
Administrative	Attaché territorial	Attaché	TNC (24/35 ^{ème})

Adopté à l'unanimité

02	Convention d'adhésion a service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard	2021-33
-----------	--	----------------

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Les prestations de ce service sont la confection des salaires, des états liquidatifs auprès des organismes (URSSAF, retraite ...) et la réalisation des déclarations annuelles des salaires pour un coût de 7,55 € par bulletin de paie et indemnités édités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

03	Subventions aux associations 2021-2022	2021-34
-----------	---	----------------

Considérant les demandes de subventions déposées en mairie, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations, comme suit :

Association des Parents d'Elèves (APE)	1 000 €
Raid Attitude – Jurassic Trail	500 €
Peinture et Arts Plastiques	500 €
Sport et Détente	500 €
Les amis de l'âge d'or	500 €
Tous en scène	500 €
Total	3 500€

Adopté à l'unanimité

04	Remboursement des frais de missions - Salon des maires et des collectivités locales (SMCL)	2021-35
-----------	---	----------------

Les collectivités locales peuvent prendre en charge les frais de transport et de séjour occasionnés par des réunions de leur organe délibérant ou au cours de laquelle les élus représentent celles-ci, mais lorsqu'il s'agit d'un déplacement des élus dans l'exercice habituel du mandat, il faut que la réunion ait lieu hors du territoire de leur commune.

Dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) qui se déroulera à Paris du 16 au 18 novembre 2021, il est proposé au conseil municipal de missionner les représentants de la commune et de déterminer les conditions de la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement.

Les élues proposées sont les suivantes :

Mme Nathalie FABIE

Mme Sylvie THOLANCE

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge l'ensemble des frais de déplacements et d'hébergement sur présentation des justificatifs et de fixer à 30 euros par repas et par personne le montant forfaitaire de l'indemnité des frais de repas.

Adopté à l'unanimité

B. URBANISME

05	Proposition de mise en vente et détermination du prix d'un local communal	2021-36
-----------	--	----------------

La Commune est propriétaire d'un local situé dans un ensemble immobilier dénommé « ESPACE LE BRIARGUES » - 30700 Saint-Siffret, cadastré D1175.

Le local, d'une superficie de 102,6 m², est actuellement occupé par la « SCM KINESOS » qui proposent le rachat des locaux en vue d'un éventuel agrandissement.

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir et de maintenir les activités de proximité, il est proposé au conseil municipal :

De donner son accord pour la vente du local d'une superficie de 102,6 m²

De mentionner dans l'acte de vente qu'il ne pourra pas y avoir de changement de destination.

De fixer le prix de vente à 1 500 €/m².

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la vente et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

06	Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et assainissement	2021-37
-----------	--	----------------

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation faite par Monsieur le Maire du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'année 2020.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h40.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.